

Département  
**VAR**

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GASSIN**

N° D'ORDRE : 01/2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 31 mars 2025**

**Objet :**

**Adoption du  
Compte Financier  
Unique (CFU)  
pour l'année 2024**

Nombre de membres :

en exercice : 9  
présents : 7  
votants : 7

**Délibération  
certifiée exécutoire :**

Transmise en  
Préfecture le :

Affichée / notifiée le :

Date de la convocation : 18 mars 2025

**Présidente de séance** : Anne-Marie WANIART

**Présents** : VILLETTE Séverine, Vice-Présidente, BONNANT Virginie, CARBONEL Eliane, DIGNAC Elisabeth, GIBELIN Gisèle, MARQUES Florian.

**Absente ayant donné pouvoir** : MARCELLINO Anne-Marie à CARBONEL Eliane.

**Absent excusé** : PEYNE Stéphane.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Gassin, réuni sous la présidence de Anne-Marie WANIART,

Madame Séverine VILLETTE, Vice-Présidente, préside, Anne-Marie WANIART présente :

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF),

**Vu** le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024, qui fait état de :

- **Recettes** : 36 461 € provenant principalement de subventions et aides.
- **Dépenses** : 33 805,54 €, incluant les charges générales et les aides sociales.
- **Excédent de fonctionnement** : 2 655,46 € pour 2024, avec un résultat excédentaire total de 31 170,21 €.

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques,

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

**Les membres du Conseil d'Administration**, ouï l'exposé de leur rapporteur, après examen du

REÇU EN PREFECTURE

Le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-083-268301991-20250331-DEL\_01\_2025

Compte Financier Unique, et hors de la présence de la Présidente, après en avoir délibéré, à L'UNANIMITE des suffrages exprimés :

-ADOPTENT le compte financier unique 2024 du CCAS de Gassin.

Copie conforme au registre des délibérations.

Gassin, le 31 mars 2025

La Présidente,

Anne-Marie WANIART



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Anne-Marie Waniart", written in a cursive style.

2  
REÇU EN PREFECTURE

le 01/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-083-268301991-20250331-DEL\_01\_2025